



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 39046

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur les personnes en situation de handicap qui ont la possibilité d'aménager leur logement en déposant un dossier auprès de leur bailleur social ou privé. Il apparaît que le dispositif s'adresse exclusivement aux constructions anciennes, car la taxe foncière TFPB n'est pas reversée aux organismes HLM dans le cadre du logement construit avant 1975. Cette scandaleuse situation concerne un grand nombre de locataires souffrant d'un handicap et qui se voient refuser une aide au motif qu'ils n'avaient qu'à choisir un logement plus ancien. Il n'est bien évidemment pas possible de choisir un logement en fonction d'un éventuel handicap à venir. Il souhaiterait connaître sa position sur cette injustice et cette inégalité de traitement que subit un grand nombre de nos citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39046

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11278

Question retirée le : 22 septembre 2009 (Retrait à l'initiative de l'auteur)